

impulsion

Le journal de l'Union Démocratique Fédérale | An 27 | N° 3 | Mai 2018 | Tirage: 3500 ex. | www.udf-suisse.ch



2-3

Voter

La stabilité du système financier et les jeux d'argent.



5

Argent contre terreur

Le feu à la poudre à la frontière entre Israël et la bande de Gaza.



7

En ambulatoire

Les cantons gagnent le plus si des opérations sont faites en ambulatoire.

Votre avis est le bienvenu

Programme d'action 2019–2023

Le Programme d'action actuel 2015–2019 de l'UDF Suisse se trouve en révision en vue des élections nationales de 2019, pour la législature de 2019 à 2023. Les membres de l'UDF sont invités à y collaborer. Leurs bonnes idées sont les bienvenues.

Vous, membres de l'UDF, avez le droit et la possibilité d'apporter vos idées et vos vœux. Comment procéder?

- Demandez au secrétariat central à Thoune (033 222 36 37, info@udf-suisse.ch) un Programme d'action actuel 2015–2019 de l'UDF et une ébauche du nouveau Programme d'action 2019–2023 élaboré par le groupe de travail. Si vous êtes membres de l'UDF, ces documents vous seront envoyés par courriel, exceptionnellement par la poste.
- Comparez le Programme d'action actuel 2015–2019 avec l'ébauche 2019–2023!

suite du texte en page 2



L'UDF a publié diverses brochures et prises de position. Les membres de l'UDF sont invités à collaborer à la révision du Programme d'action 2019–2023.

Éditorial**135 664**

Tel est le nombre des voix obtenues par l'UDF lors des élections au Grand Conseil du canton de Berne, le 25 mars 2018. Les cinq grands conseillers de l'UDF ont ainsi été réélus. À Adelboden, l'UDF a même recueilli 33,2% des voix.

18 000

Environ 18 000 signatures en faveur d'un transfert de l'Ambassade suisse de Tel Aviv à Jérusalem vont être déposées au Palais fédéral. L'UDF a choisi pour cet acte le 14 mai, le jour de la fête nationale de l'État hébreu. Si vous voulez vous joindre en dernière minute à cet événement, veuillez contacter le Bureau central de l'UDF Suisse (033 222 36 37) pour obtenir plus de renseignements.

2019

Une commission électorale de l'UDF Suisse prépare les élections nationales de 2019. L'UDF veut à nouveau faire entendre ses convictions au sein même du Parlement fédéral. Merci d'avance pour votre soutien.

Peter Bonsack

Votations fédérales du 10 juin 2018

NON à la création d'argent sans contrepartie

L'Initiative «Monnaie pleine» veut élargir massivement le pouvoir de la Banque nationale suisse (BNS). L'initiative veut que ce soit la Confédération seule qui émettrait la monnaie scripturale comme moyen de paiement légal (cela serait inscrit dans la Constitution sous l'article 99 al. 2). La BNS mettrait «en circulation, sans dette, l'argent nouvellement émis, et cela par le biais de la Confédération ou des cantons ou en l'attribuant directement aux citoyens» (art. 99a al. 3). Le franc suisse ainsi émis n'aurait donc plus la contrepartie de sa valeur.



Devrait-on donner davantage de poids à la Banque nationale suisse comme le demande l'initiative «Monnaie pleine»?

La «Monnaie pleine» dans le sens de l'initiative n'est donc pas le retour à une monnaie avec la couverture en or ou en d'autres valeurs comme nous l'avons connue en substance jusqu'à la crise financière de 2008. La «Monnaie pleine» veut dire que les avoirs sur des comptes bancaires particuliers servant au trafic des paiements devraient être garantis par la BNS et deviendraient un moyen de paiement légal. Des avoirs bancaires ne sont actuellement garantis que jusqu'à 100 000 francs par une assurance des dépôts faiblement dotée. Un grand nombre de personnes trouve peut-être intéressant d'avoir un compte à la BNS par le biais de leur banque, étant donné que la BNS peut émettre

de l'argent sans risque d'insolvabilité. Il faut cependant noter que les banques ainsi utilisées comme succursales devront imputer leurs frais aux clients. Ces frais seront bien plus élevés qu'aujourd'hui, car les banques ne pourront plus accorder de crédits avec cet argent. De plus, selon des propos officiels des initiants, le client ne recevra plus d'intérêts. Cela est logique, car la monnaie scripturale ressemblerait à des billets de banque et des pièces de monnaie.

Interdiction de l'octroi d'intérêts sur des comptes courants

Ne pas recevoir d'intérêts sur des comptes d'épargne est actuellement normal. Mais que se passera-t-il si nous avons de nouveau des taux d'inflation plus élevés comme ce fut le cas en dernier au début des années 1990? À l'époque, on recevait quatre ou cinq pour cent d'intérêts, même sur les comptes courants! Cela coûtera très cher puisqu'il sera probablement interdit aux banques d'offrir des formes particulières de comptes pour les paiements. La BNS «peut fixer des délais de conservation minimaux pour les placements financiers» (art. 99a al. 2). Cette mesure devrait rendre impossible le contournement de l'initiative «Monnaie pleine». Des banques pourraient donc accorder des intérêts uniquement sur ces comptes avec des délais de résiliation plus longs.

Votations du 10 juin

Recommandations de vote de l'UDF Suisse

1. Initiative populaire «Pour une monnaie à l'abri des crises: émission monétaire uniquement par la Banque nationale!» (Initiative Monnaie pleine):

NON

(Oui: 16, Non: 53, Abst.: 6)

2. Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJA):

NON

(Oui: 19, Non: 48, Abst.: 6)

L'approbation de l'initiative rendrait notre système financier encore plus vulnérable

Les délégués de l'UDF suisse étaient tous d'avis que notre système financier est malade, vu l'endettement grandissant. Mais les problèmes augmenteraient encore si de l'argent était créé sans sa valeur en contrepartie. De telles tentatives de multiplication miraculeuse de l'argent ont été entreprises tout au long de l'histoire. L'historien et philosophe Voltaire a formulé cette conclusion il y a plus de 200 ans: «Une monnaie papier, basée sur la seule confiance dans le gouvernement qui l'imprime, finit toujours par retourner à sa valeur intrinsèque, c'est-à-dire zéro.»

Roland Herzog, président UDF BS/
conseiller financier (texte traduit)

Programme d'action 2019–2023

suite de page 1

- Notez sur quel(s) sujet(s) vous souhaitez des ajouts ou des modifications en vue du Programme 2019–2023. Formulez vos propositions par écrit.
- Envoyez vos propositions au plus tard le 30 juin par courriel ou par la poste au Secrétariat central de l'UDF Suisse à Thoune.

Que deviendront vos propositions et suggestions?

Le groupe de travail de la révision du Programme d'action de l'UDF Suisse les prendra en compte dans son travail de révision, en considérant la teneur de l'ensemble du Programme d'action. Le groupe de travail rassemble entre autres Hans Moser, David Gysel, Thomas Feuz et le soussigné.

Markus Wäfler, ancien Conseiller national (texte adapté de l'allemand)

Adoption par l'Assemblée des membres

Le nouveau Programme d'action de l'UDF Suisse 2019–2023 sera adopté par l'Assemblée des membres de l'UDF Suisse, selon les statuts. En raison du temps disponible limité, le Programme 2019–2023 dans sa nouvelle mouture sera adopté globalement ou éventuellement par parties. Des détails de formulation du Programme d'action 2019–2023 ne seront plus retravaillés pendant cette convention du parti.

Utilisez donc votre droit de proposition comme nous l'avons suggéré ci-dessus.

Votations fédérales du 10 juin 2018

NON à la Loi sur les jeux d'argent

La Loi fédérale sur les jeux d'argent (LJAR) est soumise au vote populaire à cause du référendum du Comité «contre la censure et le verrouillage d'Internet». Le projet de loi est la suite que le Parlement donne au vote populaire de 2012 sur l'article 106 de la Constitution fédérale.

La nouvelle Loi sur les jeux d'argent remplace la loi actuelle sur les loteries et les paris professionnels ainsi que celle sur les maisons de jeu. Elle réglemente les diverses versions de jeux d'argent, les loteries et les paris face aux nouvelles possibilités de jeux digitaux. Elle prévoit le verrouillage d'offres étrangères non conformes de jeux sur internet. Le comité référendaire interprète cela comme une restriction inadmissible du droit fondamental à la liberté d'information. Les chiffres d'affaires des maisons de jeu qui peuvent par cette loi offrir des jeux en ligne sont, en plus, massivement taxés.

Les régions étrangères limitrophes profitent

La Loi sur les jeux d'argent est l'élément le plus récent du puzzle de la législation sur les jeux d'argent en Suisse. La Constitution fédérale avait interdit les maisons de jeu et per-



La nouvelle Loi sur les jeux d'argent est considérée comme une réglementation adaptée, mais elle ne garantit pas l'équité fiscale.

mis les loteries. L'interdiction des maisons de jeu a été assouplie en 1928. Les jeux de bille (comme la boule ou la roulette) avec une mise de 2 francs (5 francs dès 1958) ont été autorisés dans les casinos suisses. À cause de cette réglementation restrictive, des casinos ont commencé à fleurir dans les régions étrangères limitrophes. Des Suisses amateurs de jeux et leur argent ont été les bienvenus à Évian, Constance, Bregenz et Campione. Le peuple suisse a accepté le 7 mars 1993 de lever l'interdiction des maisons de jeu.

Une machine à sous pour l'État

Huit maisons de jeu avec une concession A et treize casinos avec une concession B tournent maintenant sur la base de la nouvelle réglementation de l'année 2000. Ils offrent une gamme définie

de jeux. Ces 21 maisons de jeu ont atteint des chiffres d'affaires considérables en proportion des montants qui auparavant se déversaient dans les régions étrangères limitrophes. Ce furent 746 millions de francs en 2013, 709 millions en 2014. Des taxes d'un montant de 357, resp. 336 millions ont été versées. L'AVS a profité de 305, resp. 286 millions, les cantons où se situent les maisons de jeu ont reçus 51, resp. 49 millions.

Les loteries, dominées par les deux sociétés de loterie Loterie romande et Swisslos, récoltent de même de l'argent des amateurs des jeux. Le produit brut des jeux s'est élevé à 912 millions en 2013 et à 956 millions en 2014. Les fonds de loterie cantonaux et la Société du Sport-Toto ont reçu 571 millions en 2013 et 599 millions en 2014. La Société du Sport-Toto les reverse au sport suisse. Les cantons ont encaissé des impôts d'environ 35 % sur les gains de plus de 1000 francs à la loterie.

Une bonne réglementation avec des défauts

La nouvelle Loi sur les jeux d'argent peut être considérée comme une réglementation adaptée aux nouvelles données, même si le reproche concernant la «protection du patrimoine» pour les maisons de jeux et casinos autochtones ne peut pas être écarté. La restriction de droits fondamentaux constitutionnels est délicate, mais admissible si des intérêts juridiques supérieurs l'exigent. Le défaut qui dérange est l'exonération des impôts pour des gains de jeux jusqu'à concurrence d'un montant d'un million de francs soumise dans le même sujet de vote. De telles exemptions contreviennent au principe de l'équité fiscale.

Markus Wäfler, ancien conseiller national (texte traduit)

Conséquences de la pratique excessive du jeu de hasard

Les joueurs excessifs de jeux de hasard s'exposent à différents risques, notamment à des problèmes en matière de santé psychique et physique ainsi qu'à des difficultés sociales et financières.

Possibles conséquences psychiques et physiques:

- troubles de la concentration et de la performance, anxiété, insomnie
- état dépressif, angoisse
- modifications de la personnalité
- développement d'une dépendance
- augmentation de la consommation d'alcool, de tabac et de médicaments avec un risque d'addiction
- augmentation du risque de suicide
- perte d'appétit
- transpiration excessive, tremblements, agitation motrice
- maux d'estomac et troubles intestinaux
- troubles d'ordre sexuel

Possibles conséquences sociales et financières:

- dégradation de la situation financière pouvant déboucher sur l'endettement
- criminalité en vue de se procurer de l'argent
- isolement social
- effets négatifs sur le couple, la famille, le travail

Source: Addiction suisse, Focus 2013

Droits de l'homme

ONU: Exclu du droit à la vie



Photo: unsplash.com/Nathan Anderson

Le Comité des droits de l'homme à Genève révisé actuellement le commentaire de l'article 6 du «Pacte international relatif aux droits civils et politiques» (pacte civil de l'ONU) qui défend le droit à la vie face à des violations arbitraires. Le 28 mars 2018, 18 «experts» ont adopté l'alinéa 9 du brouillon du commentaire lors de leur deuxième lecture.

Cet alinéa mentionne implicitement le droit à l'avortement. Cette nouvelle «interprétation» du droit à la vie déclare: «Les États membres doivent donner accès à l'avortement dans des conditions de sécurité pour protéger la vie et la santé de la femme enceinte...» Cependant, le droit à la vie de l'enfant n'est mentionné nulle part. Il faut retenir que l'ONU fait ainsi du droit à la vie un droit

à tuer des enfants non encore nés. Un plus grand abus des droits de l'homme inscrits dans les droits internationaux n'est guère pensable.

Tuer – un progrès?

Le journaliste tunisien et expert du comité Yadh Ben Achour a déclaré pendant la session du 28 mars 2018 que le droit à l'avortement serait un progrès considérable pour des femmes qui seraient enceintes sans l'avoir voulu. En novembre 2017 déjà, Achour avait parlé de l'avortement comme une «mesure préventive» contre le syndrome de Down. Charlotte Fien, une jeune Britannique atteinte du syndrome de Down, a ensuite répondu dans un message vidéo qui a fait le tour du monde. Achour a essayé de se justifier en janvier 2018 sur son blog. Malgré cela, dans la session récente du Comité des droits de l'homme, le Tunisien a souligné une fois de plus son opinion qui est contraire aux droits de l'homme. Cette opinion est visiblement celle d'une majorité des experts du comité.

Le Centre européen pour le droit et la justice («European Center for Law and Justice» (ECLJ)) avait vigoureusement critiqué cette évolution dès l'automne 2017 comme un pas en arrière des droits de l'homme. Cependant, le compte rendu de la session du 28 mars du Comité des droits de l'homme montre comment les experts des droits de l'homme nommés par l'ONU parlent le plus naturellement d'un «droit à l'avortement», sans porter attention à la contradiction entre le droit à la vie et les propos du pacte civil de l'ONU. Là, il est écrit dans l'article 6 al. 1 sans aucune ambiguïté: «Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi.»

News de la Marche pour la Vie

Genève

Pensées sur les élections cantonales



2018 est une année électorale pour Genève. Nous avons eu le privilège d'élire sept conseillers d'État et 100 membres du Grand Conseil, avec un choix gigantesque!

Pour le premier tour le choix a été plus facile car nous connaissons bien nos conseillers d'État, ils sont assez charismatiques et bons communicateurs en général. Ceci dit, leurs objectifs et leur éthique sont plus importants. Pour le premier tour, nous avons remarqué une désunion de la droite et du centre mais surtout les partis anti-frontaliers (MCG et GEM).

Et la gauche est en plein paradoxe concernant l'accueil des réfugiés et les logements à construire dans un canton de 500 000 habitants et petit.

Le second tour il y a une entente des partis dits bourgeois avec un seul MCG. Concernant les problèmes de bétonnage excessif et de circulation catastrophique, la gauche écologique propose même de construire partout et plus de 1000 logements par année sans parler de l'accueil et les prestations sociales. Le fameux maire de la grande commune de Vernier veut même construire des logements à côté des réserves de pétrole! Certains veulent agrandir l'aéroport! Notre canton est déjà le plus endetté de Suisse! Le grand argentier va devoir plus encore limiter les dépenses!

L'UDF devrait aussi travailler avec d'autres. Nous l'avons fait avec le PEV au grand culte du Réseau Évangélique en février. Il y a en vue

des sujets éthiques (dons d'organes, famille traditionnelle, ...) et il serait bien de faire des stands ensemble ces prochains mois. Ou même éventuellement pour le Conseil National en 2019 car notre canton aura droit à un conseiller national supplémentaire (un 12^{ème}) Les Chrétiens de toutes confessions doivent se mobiliser. Votez svp! Calvin et les autres seraient contents! Puis il faut faire des alliances, des reports de voix avec des partis proches de nos idées et éthique chrétienne pour le bien générations futures.

Sylvie Ruffieux Guignard



Photo: pixabay.com

Proche Orient

Des martyrs d'un nouveau genre?

La spirale de la violence continue de tourner. Le Hamas, qui gouverne la bande de Gaza, est prêt à indemniser les parents de chaque manifestant tué en leur versant 3000 dollars. Argent contre terreur: voilà qui est nouveau. Mais la communauté internationale se tait, une fois de plus.

La peur provoquée par la montée en puissance de plus en plus affirmée du gouvernement iranien et de son armée, sur le point de se doter d'un arsenal nucléaire, entraîne des changements dans cette région de crise. L'Arabie saoudite en particulier laisse présager une certaine collaboration, voire une forme d'alliance avec Israël dans le domaine de la défense. Toutefois, de lourds nuages restent suspendus au-dessus de l'État hébreu.

Le monde plaide toujours – à l'exception du gouvernement américain et de quelques autres États – en faveur d'une solution à deux États avec pour capitale une Jérusalem divisée. Or une telle partition en deux États n'entre pas dans le cadre des prétentions hégémoniques que le Hamas réaffirme bruyamment le long de la clôture frontalière ces jours-ci. Le Hamas cherche à s'immiscer dans les prises de décision israéliennes, espérant ainsi renforcer sa part de pouvoir et atteindre à terme



Les apparences sont trompeuses: le terrorisme s'est rallumé aux frontières israéliennes. Un nouveau principe est appliqué: «vie contre argent», une sorte de rente pour les parents survivants des manifestants tués.

la domination de toute la région. Mais entre Palestiniens, le Hamas n'est toujours pas capable de s'entendre avec le Fatah. Tout cela augure de sombres perspectives.

Terreur organisée – de nouvelles alliances?

L'armée israélienne a dû intercepter un terroriste palestinien le 5 avril et l'abattre à distance parce qu'il continuait de s'approcher de la clôture frontalière. Parmi les manifestants se mêlent des combattants armés d'organisations terroristes islamistes comme le Hamas et le «Jihad islamique». Ces manifestants passent outre les avertissements et méprisent les instructions claires venant de la part du ministre israélien de la défense Avigdor Lieberman: «Tous ceux qui s'approchent trop de la clôture mettent leur vie en danger.»

La colère engendrée par leurs provocations délibérées et par celles des dirigeants islamistes a augmenté rapidement en quelques

jours. Des manifestants palestiniens ont essayé d'empêcher les soldats israéliens de détecter leurs mouvements hostiles en se cachant dans des nuages de pneus en flammes. Leur tactique n'a pourtant pas atteint son but, pendant ces jours de Pâques, puisque le vent a emporté les nuages de fumée vers la bande de Gaza.

Comment se fait-il que le président turc Erdogan qualifie Israël d'«État terroriste» en dépit de ces derniers développements marqués par le fanatisme anti-israélien? Pourquoi l'opinion publique mondiale ne réagit-elle pas? Où Israël a-t-il des amis? Comment un partenariat durable avec les États environnants peut-il se développer? Faut-il déduire qu'une coopération permanente et positive avec certains d'entre eux ne sera établie qu'en raison de la menace grandissante de l'Iran? Il se pourrait que le roi saoudien, faisant figure de pionnier dans la région, travaille à l'avenir toujours plus étroitement avec Israël. Ne serait-ce que pour se protéger, par une telle alliance, d'une éventuelle attaque guerrière de l'Iran.

Hans Moser, président de l'UDF Suisse (texte traduit librement)

Devenez membre de l'UDF

Aidez-nous à renforcer l'action de l'UDF en devenant membre de notre parti politique. Vous pouvez effectuer votre demande d'adhésion au moyen du bulletin ci-dessous.

Nom:

Prénom:

Adresse:

NPA - Localité:

E-mail:

Je fréquente l'Église suivante:

Je suis membre d'un parti: Oui, lequel Non

Date de naissance:

Une fois rempli,
à renvoyer à:
UDF, secrétariat central
CP 43
3602 Thoune

50 ans après l'assassinat de Martin Luther King

Entre le mythe et la réalité!



Photo: pixabay.com

Il y a 50 ans le Pasteur Martin Luther King a été assassiné! Tragédie mondiale! Mais son combat non violent contre la ségrégation des Noirs aux USA a porté ses fruits. Il y a encore

référence de courage et de foi. Notre démocratie directe nous permet aussi de lutter pour des lois (initiatives) ou contre (référendums) et de lancer des pétitions qui donnent aussi aux personnes d'autres nationalités des possibilités de s'exprimer. Cela est le cas par ex. de la pétition de l'UDF-EDU pour déménager l'ambassade suisse en Israël de Tel Aviv à Jérusalem. Nous pouvons surtout dia-

à faire mais sa détermination reste impressionnante. Sa foi, ses paroles percutantes et son espérance d'une vie meilleure sont remarquables (manifestations pacifiques, sit in, boycotts des bus, discours devant des centaines de milliers de gens, etc.).

Et si nous étions aussi appelés à être des Martin Luther King? À un niveau plus modeste, dans nos régions, face aux médias ou même à l'Église pour des thèmes éthiques. Il se comparait à Moïse et le peuple juif pour la terre promise, il a dit: Je la vois, de loin. Sa mort n'a pas arrêté son œuvre. MLK est une

loguer sur les réseaux sociaux pour convaincre des personnes de sujets importants ou pour dénoncer certaines choses. Nous pouvons nous investir en particulier pour la famille traditionnelle, le bien des enfants et des générations suivantes. Martin Luther King a été le plus jeune prix Nobel de l'histoire à l'âge de 34 ans. Il a dit des phrases célèbres comme celle-ci: «Notre vie commence à s'arrêter le jour où nous gardons le silence sur les choses graves.»

Sylvie Ruffieux Guignard

Pagina italiana

Integralismo



Sostenere principi sani va bene, ma fino a quando non si dice di essere cristiani.

Integralisti o fanatici mirano a costituire un sistema, un'opinione religiosa o politica che è totalmente intollerante nei confronti di pareri diversi, e sono disposti a difenderla ad ogni costo, anche con la violenza.

Già ti vedono come antiquato o intollerante se impedisci a tuo figlio di 12 anni di bere alcolici o fumare, o se vuoi trasmettergli i valori del rispetto, della coerenza, dell'onestà, dell'integrità. La società è lo specchio della famiglia, la famiglia è il prodotto dei valori che perseguiamo. Ma una famiglia sana la otteniamo se camminiamo coerentemente, non secondo gli interessi del momento, per-

sonali, professionali o partitici che siano.

Dunque applichiamo pure questi principi ma non diciamo di essere cristiani. Dal momento che ti esponi e dici che ti rivolgi a Dio per saggezza e guida, allora sei un integralista. Eppure questi principi hanno proprio a che fare con Dio. Guarda caso sono i principi su cui si fondano l'Europa e i paesi occidentali, in cui il Cristianesimo fu dapprima benvenuto con l'Editto di Costantino nel 313 d.C. e poi addirittura imposto nel 380 d.C. con l'Editto di Teodosio.

Si esclude Dio dalla società!

Si parla di laicità e laicismo cercando di giustificare la manovra in atto di esclusione di Dio dalla società. Perciò meglio stare alla larga da chi parla di Dio, il Dio della Bibbia, mentre tutte le altre religioni o movimenti vanno bene.

Tempo fa è apparso un articolo su Teleradio7 in cui in sostanza l'autrice si abbatteva contro i 10 comandamenti, dicendo che limitano la libertà. Per contro Roberto Benigni ha fatto delle trasmissioni su di essi che ne esaltavano le virtù in modo molto pratico. Liberi pensatori, filosofi, anticristiani sostengono a spada tratta l'andazzo di questo mondo malato che ha come conseguenza l'annientamento dell'individuo, della famiglia e di conseguenza della società. Cosa facciamo per il nostro domani? Stiamo calpestando quelle certezze che davano serenità e pace in nome di una presunta libertà. Stiamo abbattendo i paletti a cui mi riferivo sopra.

Le autorità non arrivano dappertutto e a volte seguono, e lo dico con cognizione di causa, con disinteresse i problemi dei giovani di oggi o addirittura ne sottovalutano l'esistenza. Ma ce ne sono eccome; ci sono molti casi difficili. Non sono in grado di essere indipendenti ed equilibrati, ma si pretende da loro che lo siano anziché accompagnarli ed essere presenti nella loro vita in modo chiaro, amorevole e deciso nel contempo, insegnando loro a rivolgersi al Dio della Bibbia, facendo un'esperienza profonda che riempia loro la vita. Ma questo è integralismo!

Fiorenzo Milani, membro UDF Ticino

Santé publique

Davantage de soins ambulatoires?



La pression des économies se fait toujours plus forte et le secteur de la santé n'est pas épargné. Les cantons veulent économiser: certains suivent le canton de Lucerne et définissent quelles interventions médicales ne seront plus offertes qu'en milieu ambulatoire. La Confédération a approuvé ces dispositions. On se demande quelles économies en résulteront effectivement.

Le canton de Lucerne a fixé que dès le milieu de l'année 2017 une bonne douzaine d'interventions fréquentes ne seraient remboursées aux caisses maladies que si elles sont effectuées en milieu ambulatoire. Les cantons du Valais, de Zurich, de

Zoug et d'Argovie appliquent cette politique dès 2018. On compte les traitements de la cataracte parmi ces interventions, ainsi que la désintégration de calculs rénaux, les interventions sur le ménisque, les opérations de varices ou d'hémorroïdes ou encore l'implantation d'un stimulateur cardiaque. Des dérogations à cette réglementation pour des raisons de santé ne sont accordées que si le patient est gravement malade ou si une assistance intensive est nécessaire après l'opération. C'est le médecin traitant qui décide si l'intervention est faite en ambulatoire ou en milieu hospitalier.

La réglementation fédérale

Bien entendu, la Confédération est consciente que, dans le domaine de la santé publique, l'ambulatoire est moins onéreux que les soins hospitaliers. Mais le ministre de la santé Alain Berset veut éviter une prolifération anarchique de listes cantonales. Le 12 février 2018, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a défini une liste de six groupes d'interventions qui, dès 2019, ne seraient prises en charge qu'en ambulatoire. Un rapport publié par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) en 2018 prévoit des économies de 90 millions de francs pour le système de santé. Ce rapport, repris par le DFI, prévoit que ce transfert des soins hospitaliers vers les traitements en ambulatoire n'entraînerait ni économies ni surcoûts pour les caisses maladies.

Les cantons sont gagnants

Vu l'ensemble des coûts de la santé publique en Suisse, ces économies sont comme une goutte d'eau dans l'océan. Dans l'absolu, elles représentent quand-même une somme considérable. Les grands gagnants de cette nouvelle réglementation sont les cantons. Si un patient se fait hospitaliser, le canton assume 55 % des coûts. Si le même traitement est effectué en ambulatoire, les assureurs assument les coûts, avec une éventuelle contribution des patients concernés. La taille du déséquilibre financier se voit dans les évaluations récentes de SantéSuisse. La Fédération des médecins suisses FMH soutient le transfert sous condition que la prescription d'une intervention en ambulatoire ou en soins hospitaliers reste la prérogative du médecin traitant.

Arthur Gasser (texte adapté de l'allemand)

L'UDF dans votre canton

Contactez-nous!

Pour en savoir plus sur l'UDF, adressez-vous à la section de votre canton:

UDF Jura bernois

Rte de Diesse 34,
2516 Lamboing
Président: Marc Früh
032 315 24 10
fruh2516@bluewin.ch

UDF Fribourg

Yvan Thévoz, vice-président
Rte de Dompierre 6
1773 Russey
026 675 23 33
079 731 66 12
ivan.thevoz@arbothevoz.ch

UDF Genève

1246 Corsier, président: Jean-Luc Ruffieux, 079 424 82 41
jlsruffieux@bluewin.ch

UDF Jura

Rte du Prieuré 22,
2924 Montignez
Christian Rohr
032 475 60 91

UDF Neuchâtel

Président: vacant

UDF Ticino

Via Piotti 1, 6833 Vacallo
Presidente: Edo Pellegrini
091 683 78 38
edo.pellegrini@udf-ticino.ch

UDF Vaud

Rue du Théâtre 2,
1404 Cuarny
Président: Raymond Morel
024 425 93 35
president.vd@udf-suisse.ch

UDF Suisse

Secrétariat central, CP 43,
3602 Thoune
info@udf-suisse.ch

Impressum

Impulsion est une publication de l'Union Démocratique Fédérale, parti politique suisse.

Éditeur: UDF, CP 43, 3602 Thoune

Correspondance: Impulsion, Case postale 43, 3602 Thoune
033 222 36 37
info@udf-suisse.ch
www.udf-suisse.ch
CCP 10-19007-8

Rédaction: Peter Bonsack, David Gysel

Layout: UDF Suisse, Thoune

Impression: Jordi SA, Belp
Tirage: 3600 ex.
© UDF (Suisse)

«Prier pour la vie»

Samedi 26 mai 2018 – rencontre et marche de prière interconfessionnelle
Salle polyvalente Flüematte, Flüeli/Ranft (Obwald)

Inscription requise

12 h: Chants, message, louange

13 h: Marche de prière silencieuse vers le Ranft

14.30 h: Témoignages, intercession

«Semaine pour la vie»

Samedi 8 à vendredi 14 septembre 2018 – une campagne décentralisée sur la valeur de la vie humaine et le droit à la vie

Vous êtes sollicités à organiser des rencontres thématiques (conférence, projection de film), des distributions de brochures, des stands – dans votre région.

«Marche pour la vie»

Samedi 15 septembre 2018

Place fédérale à Berne.



www.marchepourlavie.ch



UDF+EDU

Vous pouvez soutenir le travail de l'UDF en:

- devenant membre (p. 5)
- payant l'abonnement à *Impulsion* (ci-dessous)
- soutenant l'UDF par un don (CCP 10-19007-8)

Merci!



UDF+EDU
Union Démocratique Fédérale

Abonnez-vous!

impulsion

Oui, je désire recevoir *Impulsion* régulièrement et être ainsi informé des actions politiques de l'UDF et de l'actualité politique suisse en général et m'engage à verser CHF 25.- à l'aide du bulletin de versement joint à cette édition.

Nom et prénom: _____

Adresse: _____

Code postal et localité: _____

Je souhaite être informé/e sur la possibilité de devenir membre de l'UDF.

Merci d'envoyer de ma part *Impulsion* à la / aux personne(s) suivante(s):

Nom et prénom: _____

Adresse: _____

Code postal et localité: _____

À retourner à UDF, secrétariat central, CP 43, 3602 Thoune

Agenda

Réunion de prière, les derniers lundis du mois de 20h à 21h sur les sujets politique chez Raymond Morel, rue du Théâtre 2, Cuarny.

Prière pour Genève et la Suisse les derniers mercredis du mois de 19h45 à 21h, au sous-sol de la rue du Jura 4 à Genève.

Assemblée des délégués UDF CH le samedi 11 août 2018 à Olten (Hotel Olten).

www.udf-suisse.ch